



MÉMOIRE SUR L'ITINÉRANCE INUIT À MONTRÉAL

Présenté au
Front d'action populaire en réaménagement urbain

dans le cadre de la
Commission populaire itinérante sur le droit au logement

Société Makivik
Novembre 2012

L'ITINÉRANCE DES INUIT AU QUÉBEC: UNE SITUATION DÉSASTREUSE

«*Les familles Inuit du Nunavik vivent dans un environnement résidentiel toxique*»: c'est ce qu'affirment 11 professeurs et chercheurs d'universités québécoises dans une lettre parue dans le Journal La Presse édition du 15 septembre 2010, en faisant allusion à la crise actuelle du logement au Nunavik, région située au nord du 55^e parallèle au Québec où vivent 10,000 Inuit dans 14 communautés côtières.

Période de changements au Nunavik

Depuis 60 ans, les Inuit du Nunavik subissent une série de changements qui ont des impacts majeurs sur la population. Un peu avant la 2^e guerre mondiale, on assiste à un effondrement de l'économie de la fourrure ce qui entraînera des périodes intenses de famine. La présence de bases militaires américaines dans toutes les régions du Nord du Canada, dont au Nunavik, amène le gouvernement du Canada à faire valoir sa présence craignant une érosion de sa souveraineté sur les territoires nordiques.

Le 1^{er} fonctionnaire du gouvernement fédéral (un agent de la Gendarmerie royale du Canada) arrive en 1953 à Kuujuaq, considérée la capitale régionale du Nunavik. L'arrivée du fédéral amène la création d'un nouveau système de gouvernance au Nunavik, la création d'écoles où la langue d'enseignement est uniquement en anglais, l'accès rudimentaire à des soins de santé, la création d'écoles résidentielles fédérales qui provoqueront l'éclatement des cellules familiales.

D'autres événements tragiques comme le déplacement d'Inuit du Nunavik au Haut-Arctique par le gouvernement fédéral en 1953, et l'abattage des chiens de traîneau dans les années 1950 et 1960 par les corps policiers du fédéral et du Québec, contribueront au passage d'une vie de semi-nomadisme à une sédentarisation des Inuit dans des villages.

Ce n'est qu'en 1963 que le Québec, à l'initiative de René Lévesque, alors Ministre des Richesses naturelles, s'intéressera au Nunavik et au bien-être



des Inuit de cette région et créera la Direction générale du Nouveau-Québec.

Tous ces changements drastiques sur une période très courte, auront des impacts majeurs sur la population: remise en cause des valeurs traditionnelles, changements des rôles des hommes et des femmes, insécurité alimentaire, etc. Une étude récente de l'Université McGill démontre d'ailleurs que 6 Inuit sur 10 au Canada souffrent, à un moment ou un autre, de la faim.

En ce qui a trait à la situation du logement, certaines décisions politiques contribueront à entraîner l'actuelle crise du logement au Nunavik. Ce phénomène entraîne son lot de problèmes familiaux et communautaires: les logements sont trop peu nombreux, surpeuplés, et ne répondent pas aux exigences d'une vie sédentaire. L'Administration régionale Kativik et la Société Makivik ont d'ailleurs fait état de cette crise lors d'une présentation à la Commission lors des audiences tenues à Kuujjuaq le 12 octobre dernier.

Le surpeuplement des logements a un impact majeur sur le développement des enfants autant au niveau de leur santé physique (plus vulnérables aux infections et maladies pulmonaires chroniques) que leur bien-être psychologique (symptômes de détresse et problèmes de contrôle de leurs comportements et d'apprentissage à l'école).

Dernièrement, dans la seule communauté de Kangiqsualujjuaq (George River), située sur la côte est de la Baie d'Ungava, on dénombrait 90 cas de tuberculose.

En avril 2007, la Commission (québécoise) des droits de la personne et des droits de la jeunesse déposait son rapport "Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson". Cette enquête portait sur les services offerts aux enfants du Nunavik.

Dans son rapport, cette Commission fait état d'un surpeuplement des logements dans la population Inuit. Ainsi, il est fréquent que deux ou trois

familles vivent dans la même maison. Il s'y retrouve souvent 12 à 15 personnes, de trois et même quatre générations.

Plusieurs études font état d'une corrélation très élevée entre le surpeuplement du logement et la violence physique et les agressions sexuelles envers les enfants.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) signée en 1975 par les Inuit du Nunavik, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, viendra changer complètement le statut politique et juridique du Nunavik et on assistera à la création d'une nouvelle gouvernance, soit la création de 14 municipalités sous la juridiction du Québec, et le Québec créera trois (3) institutions devant offrir programmes et services à tous les résidents du Nunavik: la Commission scolaire Kativik, l'Administration régionale Kativik, et la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik. Le fédéral s'engageait aussi à financer une partie importante des programmes et activités de ces organismes.

L'itinérance voilée dans les communautés nordiques

La crise du logement au Nunavik a créé un nouveau phénomène. Depuis quelques années, on assiste à l'existence d'une *itinérance voilée dans toutes les communautés du Nunavik*. Au Nunavik, l'itinérance voilée réfère principalement aux personnes qui vivent temporairement chez des parents ou des amis ou qui vivent dans abris de fortune, des cabanes. Les gens touchés par cette itinérance cachée vivent des situations dramatiques mais restent invisibles. Ce phénomène, bien que peu documenté, constitue une réalité à laquelle devront s'intéresser les autorités.

On peut à cet égard faire un parallèle avec la situation prévalent à Iqaluit, capitale du territoire du Nunavut (référence: *The little voices of Nunavut: A Study of women's homelessness north of 60*, Qullit Nunavut Status of Women Council. Iqaluit, Nunavut, January 2007) où entre 100 et 300 femmes vivent quotidiennement cette itinérance voilée.

Cette itinérance voilée vient grandement exacerber les problèmes de santé physique et mentale, familiaux et sociaux.

Les Inuit en milieu urbain au Canada



En 2006, 20% des Inuit du Canada vivaient dans des villes canadiennes: principalement à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et St-Jean (Terre-Neuve). Ce phénomène de l'urbanisation des Inuit est récent et ne date que depuis les années 1980. La population totale des Inuit du Canada est d'environ 50,000 personnes.

À Montréal, on dénombre environ 1,000 Inuit dont la majorité viennent du Nunavik, nord du Québec.

Plusieurs raisons incitent les Inuit à aller à Montréal: recherche d'un emploi (surtout avec les institutions et organismes Inuit du Nunavik ayant des bureaux à Montréal), poursuivre des études, accompagner un membre de la famille nécessitant des soins hospitaliers (environ 150 à 200 personnes en tout temps), et l'attrait de la ville. Près de la moitié des Inuit adultes à Montréal occupent un emploi.

D'autres raisons poussent les Inuit à quitter leur communauté: haut coût de la vie au Nunavik, grande pauvreté, insécurité alimentaire, crise du logement, violence physique et abus sexuels, problèmes conjugaux, etc. D'autres Inuit se retrouvent à Montréal à leur sortie des pénitenciers et centres de détention.

L'itinérance des Inuit à Montréal

Les Inuit représentent 10% de la population autochtone vivant à Montréal mais forment 45% des Autochtones itinérants. Il y aurait autant d'hommes que de femmes.

Cette itinérance amène son lot de problèmes de santé physique et mentale. Entre autres, les femmes itinérantes renouent avec la violence qu'elles voulaient fuir au Nunavik (à cet effet, voir l'article du journal *Le Devoir* des 26-27 février 2005: «*Le rêve du sud: quitter l'enfer de la violence pour les paradis artificiels*»). Tous et toutes vivent un déracinement de leur culture.

Quant à eux, les Inuit qui sortent des pénitenciers et centres de détention viennent augmenter le nombre d'Inuit en situation de vulnérabilité et

d'itinérance. En effet, certains ne peuvent retourner dans leur communauté en raison d'une décision d'une cour de justice. D'autres ne sont tout simplement pas les bienvenus dans leur communauté au Nord. N'ayant pas d'autre alternative, certains dérivent vers des situations de vulnérabilité jusqu'à d'itinérance.

Les causes de l'itinérance à Montréal originent du Nunavik (voir l'article «*Nunavik housing crunch squeezes Inuit onto Montreal streets*» publié par le Nunatsiaq News, le 27 mai 2008).

Projet de stratégie et plan d'action en itinérance

La Société Makivik (www.makivik.org), représente la nation Inuit du Nunavik. Elle gère le fonds de compensation versé aux termes de la CBJNQ.

Makivik a entre autres pour mandat de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le bien-être, le progrès et l'éducation des Inuit, de promouvoir et protéger le mode de vie des Inuit et de stimuler le développement économique et appuyer les communautés.

Depuis sa création en 1978, Makivik a fait preuve de leadership politique, culturel et économique en contribuant de façon significative au développement du Nunavik dans de nombreux domaines. Ce leadership a permis aux Inuit de s'affirmer et de maintenir leur identité distincte.

En octobre 2008, la Société Makivik faisait parvenir à la Commission parlementaire des affaires sociales du gouvernement du Québec devant étudier l'itinérance au Québec, un mémoire sur l'itinérance des Inuit au Québec et surtout à Montréal. En novembre 2009, la Commission remettait son rapport et on peut y lire quelques références et suggestions concernant les itinérants des Premières nations et Inuit. Le mois suivant, le Québec rendait public son Plan d'action interministériel 2010-2013 sur l'itinérance au Québec.

En avril 2010, devant la gravité de la situation de l'itinérance Inuit à Montréal, la Société Makivik a décidé d'aller de l'avant et d'élaborer une stratégie et un plan d'action sur l'itinérance Inuit qui poursuit deux objectifs:



1. S'assurer de l'accès à des soins médicaux et services sociaux aux Inuit en situation de vulnérabilité ou d'itinérance à Montréal;
2. Travailler au niveau de la prévention de l'itinérance.

Pour la mise en oeuvre de sa stratégie, Makivik favorise la mise en place de partenariats avec des organismes du Nunavik, avec les organisations représentant les Inuit d'autres régions du Canada, avec divers organismes sociaux, la Ville de Montréal et les villes environnantes, les gouvernements du Québec et du Canada et le secteur privé.

Ces partenariats permettent de profiter de la grande connaissance et de l'expertise de ces divers organismes qui oeuvrent depuis de nombreuses années auprès des personnes en situation de vulnérabilité ou d'itinérance, et de mieux cibler les interventions. Il va sans dire que les organismes avec lesquels Makivik signe des partenariats doivent être sensibles à la réalité Inuit, à leur culture et à leurs traditions.

Ainsi, le 27 avril 2011, la Société Makivik et la Fondation du refuge pour femmes CHEZ DORIS, signaient une Entente de partenariat qui prévoit, entre autres, l'embauche d'une Intervenante Inuit (Judy Hayohok) qui s'occupe en priorité des femmes Inuit en situation de vulnérabilité ou itinérantes qui comptent pour plus de 15% des femmes qui visitent ce refuge de jour. Le financement de cette entente est entièrement assuré par la Société Makivik en collaboration avec l'Administration régionale Kativik via le programme Ungaluk.

Le 4 octobre 2012, Makivik signait une autre entente de partenariat avec Projets Autochtones Québec qui gère le seul refuge de nuit pour autochtones à Montréal. Le financement est aussi assuré par la Société Makivik avec l'appui de l'Administration régionale Kativik via le programme Ungaluk.

Plus de 50% des visiteurs de ce refuge sont des Inuit. Près de 400 autochtones visitent ce refuge chaque année. De plus, la Société Makivik appuie d'emblée Projets Autochtones Québec dans la mise en oeuvre de son Plan de développement.

Ce Plan de développement comprend un nouveau refuge, des chambres de transition, ainsi qu'une programmation de réinsertion sociale adaptée aux cultures des Premières nations et des Inuit. Cette approche culturelle est primordiale pour répondre aux besoins des Inuit.

À l'instar de l'entente avec CHEZ DORIS, cette entente avec PAQ prévoit, entre autres, l'embauche d'un Intervenant Inuit, parlant l'Inuktitut (langue Inuit) et ayant connaissances et expérience dans le domaine des problèmes sociaux.

Toute initiative ou projet pour contrer l'itinérance doit absolument tenir compte de la réalité Inuit. Les grands objectifs à poursuivre sont:

- a) avoir accès à des logements adéquats;
- b) avoir un revenu adéquat et poursuivre les efforts d'intégration (employabilité, besoins en éducation et formation, faciliter la recherche d'emploi);
- c) la prestation de services médicaux et sociaux (création de réseaux d'entraide et d'appui pour s'ajuster à la vie urbaine, traitement en toxicomanie et services d'interprète).

Le logement au Nunavik

Les statistiques (Statistiques Canada 2006) démontrent que le Nunavik connaît le plus haut taux de surpopulation par logement au Canada, et il y a un besoin immédiat de 1,000 logements. Il va sans dire que ce défi est de taille.

En 2005, une entente était signée entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et le gouvernement du Canada établissant la mise en oeuvre d'un programme quinquennal de construction de 275 logements. Cela représente 11% des besoins. Cette entente était le renouvellement d'une entente similaire intervenue en 2000.

En 2007, lors de la conférence Katimajit qui s'est tenue au Nunavik, le gouvernement du Québec annonçait la construction de 50 autres logements.

Cette entente Makivik-Québec-Canada fut renouvelée en 2010 par l'ajout de 350 logements au Nunavik sur une période de 5 ans.



Dans le cadre du Plan Nord, le Québec a annoncé la construction de 300 logements sociaux dans le cadre d'un programme de rattrapage. Québec a, par le fait même, confirmé son engagement à financer seul à la fois les coûts de construction et le déficit d'exploitation de ces mêmes logements sociaux. Au surplus, le Québec s'est engagé à contribuer à la construction de 200 maisons privées dont 50 sous la forme coopérative.

C'est par l'intermédiaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) que le Gouvernement du Québec met en oeuvre ce programme spécial de rattrapage au niveau de la construction de logements au Nunavik. C'est également par l'intermédiaire de la SHQ qu'est financé le programme de réparation du parc de logements sociaux du Nunavik. Ces programmes sont gérés par l'Office municipal d'habitation Kativik.

Malheureusement, le gouvernement du Canada refuse toujours de faire un effort spécial et de démarrer un programme de rattrapage similaire à celui du gouvernement du Québec. À l'automne 2011, la Société Makivik dans le cadre de l'Entente de mise en oeuvre de la CBJNQ a enclenché le Mécanisme de règlement des différends relativement au refus du fédéral de financer un programme de rattrapage.

Avenir de l'itinérance Inuit à Montréal

L'itinérance peut devenir un mode de vie normal dans la société, ou bien l'itinérance ne sera plus un problème si on a un logement adéquat, un revenu adéquat, et des services sociaux et soins médicaux adéquats.

Par ailleurs, si rien n'est fait, on connaîtra un essor de l'itinérance Inuit, ce qui amènera son lot de problèmes, de coûts sociaux et des coûts financiers pour les gouvernements de tous les niveaux, dont la Ville de Montréal et les villes environnantes.

Conclusion

Les causes de l'itinérance voilée au Nunavik et de l'itinérance à Montréal originent du Nunavik.

La Société Makivik est prête à collaborer étroitement avec tous les niveaux de gouvernement, avec les organismes sociaux, la Ville de Montréal, les villes environnantes et le secteur privé afin de trouver ensemble et de façon concertée des solutions innovatrices et permanentes à la crise aiguë du logement au Nunavik et à l'itinérance Inuit à Montréal. Ces deux problématiques sont intimement liées et requièrent des actions tangibles et immédiates.

Donat Savoie (donatsavoie@hotmail.com)

Conseiller spécial au Bureau du Président de la Société Makivik
Chevalier de l'Ordre national du Québec

7 novembre 2012